

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT QUATRE SEPTEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombres de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **17**

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Philippe ROUXEL, Mme Noémie PRIOU, M. Olivier JAVAUDIN, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, M. Michel BROCHARD, M Erwan LE COADOU, Mme Anne MAILLOUX, M. Éric PIGEALT, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG.

EXCUSES : Mme Ghislaine LE BIAVANT ayant donné procuration à M. Philippe ROUXEL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE ayant donné procuration à Mme Nicole LEMUE,

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Ordre du jour :

1. Désignation délégué à l'association C.O.E.U.R
2. Désignation délégué sécurité routière
3. Désignation délégués titulaire et suppléant de la commune à la CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges transférées)
4. Composition des commissions communales
5. Règlement intérieur du conseil municipal
6. Règlement du conseil municipal des jeunes
7. Règlement espace cinéraire
8. Subventions associations et RASED
9. DM N°1 – budget commune
10. Plan de relance départemental – achat de matériel
11. Demande de subvention région – achat de matériel
12. Adhésion BRUDED
13. Dispositif Argent de poche
14. Motion – hôpital de Dinan
15. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020 à la majorité (18 pour, 0 contre, 1 abstention (M Philippe BRENELIERE excusé à la séance du 10 juillet))

Monsieur le Maire informe de la démission de M. régis RIMASSON et de l'installation de M. Eric PIGEALT.

1 – DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'ASSOCIATION COEUR

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de désignations afin de représenter la commune auprès des diverses instances et organismes.

L'association COEUR («Conférence») puis «Comité» Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance) a été créée en 1994, à l'initiative d'élus et d'associations de 23 communes des bords de Rance et du littoral, entre Dinan, Saint-Malo et Saint-Briac. Elle constitue alors une véritable plateforme de concertation, œuvrant en faveur de la qualité des eaux, et des patrimoines de la Rance, dans le cadre du Contrat de Baie de la Rance (1996-2005). Très vite, COEUR déploie une fonction d'animation et de conseil auprès de nombreux acteurs du territoire, de part et d'autre de la Rance. La structure accompagne les initiatives locales pour la prise en compte des pratiques respectueuses de l'environnement, dans une approche de développement durable.

COEUR Emeraude a pour mission la conduite du projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, sur mandat de la Région Bretagne et avec le soutien des Conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine. Au-delà du montage du dossier, de l'élaboration de la charte et de l'animation de la concertation, comme pour les autres projets de Parcs, l'association développe et mène diverses actions de préfiguration du Parc, la plupart du temps au service des collectivités. A noter en 2018 et 2019, l'association poursuit l'animation du programme de la reconquête des milieux aquatiques du bassin versant Rance aval Faluns Guinefort pour le compte des intercommunalités dont les territoires recoupent ce périmètre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **DESIGNE M. Olivier JAVAUDIN** comme délégué à l'association C.O.E.U.R

2 – DESIGNATION D'UN DELEGUE SECURITE ROUTIERE

L'État incite les collectivités territoriales à nommer un élu correspondant sécurité routière dans chaque collectivité. Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **DESIGNE M. Philippe ROUXEL** comme délégué sécurité routière

3 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2020-061 en date du 27 juillet 2020, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- **De créer** la commission locale d'évaluation des charges transférées entre Dinan Agglomération et ses communes membres
- **D'attribuer** un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération
- **De fixer** la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leur représentant au sein de la CLECT au 29 septembre 2020 au plus tard, par mail (assemblees@dinan-agglomeration.fr) ou au secrétariat du service des assemblées.

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **Désigne** les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :
 - o Conseiller titulaire : M. Philippe ROUXEL
 - o Conseiller suppléant : Mme Ghislaine LE BIAVANT

4 – COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la délibération n°3 du jeudi 4 juin 2020

Des commissions communales ont été constituées. Suite à la démission d'un membre du conseil municipal il est nécessaire de revoir la composition de ces commissions

Il est proposé la composition suivante :

Commission communication

Mme Nicole LEMUE - M. Olivier JAVAUDIN - Mme Anne-Laure LE GENTIL - Mme Anne MAILLOUX - Mme Laurence NIEDERGANG.

Commission Affaires sociales et périscolaires – Animation – Vie associative

Mme Nicole LEMUE - Mme Noémie PRIOU JAMOT - Mme Anne-Laure LE GENTIL - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - M. Michel COQ - Mme Céline MARTIN AGISSON

Commission Finances -Développement Economique

M. Philippe ROUXEL - Mme Ghislaine LE BIAVANT - M. Jean-Yves BEAULIEU - M. Philippe BRENELIERE - M. Michel FROMONT.

Commission Prévention et sécurité

M. Philippe ROUXEL - M. Jean-Yves BEAULIEU – M. Erwan LE COADOU - Mme Anne MAILLOUX - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - M. Eric PIGEALT

Commission Affaires scolaires – Petite enfance

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - Mme Nicole LEMUE - Mme Noémie PRIOU JAMOT - M. Philippe BRENELIERE - Mme Céline MARTIN AGISSON

Commission Travaux – Urbanisme – Environnement- Bâtiments

M. Olivier JAVAUDIN – Mme Nicole LEMUE - M. Jean-Yves BEAULIEU - Mme Stéphanie BOTREL - M. Michel BROCHARD - M. Eric PIGEALT

Commission Mobilités et espaces verts

M. Olivier JAVAUDIN - M. Michel COQ – M. Philippe ROUXEL - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - M. Erwan LE COADOU - Mme Laurence NIEDERGANG.

Commission Pole de tourisme

M. Olivier JAVAUDIN - Mme Ghislaine LE BIAVANT - Mme Anne-Laure LE GENTIL – M. Philippe BRENELIERE - M. Michel BROCHARD - M. Michel FROMONT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **APPROUVE la composition de ces commissions**

5 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales CGCT obligeant les communes de 1000 habitants et plus à adopter un règlement intérieur du conseil municipal dans un délai de 6 mois à compter de son installation.

Le Maire propose de voter le règlement intérieur du Conseil Municipal. Mme Nicole LEMUE précise que le texte du règlement a été travaillé en petit groupe constitué de M. Michel FROMONT, M. Olivier JAVAUDIN et elle-même.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **APPROUVE LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL en annexe**

6 – REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme Nicole LEMUE explique le principe de la création d'un conseil municipal des jeunes. Le choix de la tranche d'Age (enfants de CM1, CM2 et 6^{ème}) s'est fait dans le but de maintenir le lien entre l'Ecole et le collège. Le conseil municipal des jeunes est ouvert à tous les enfants de la commune même non scolarisés à l'école de St Samson. Il est précisé qu'il faudra 8 candidats au moins pour organiser l'élection. Le principe de parité s'applique pour le dépôt des candidatures.

Il est proposé d'adopter un règlement instituant un conseil municipal des jeunes

Mme Anne-Laure LEGENTIL demande à quelle date le conseil sera mis en place.

Mme Nicole LEMUE répond que l'installation se fera le plus rapidement possible et qu'une communication sera faite dans un prochain « flash info » pour informer les enfants et demander aux candidats de se faire connaître.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **APPROUVE LE REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL des jeunes en annexe**

7 – REGLEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE

Le règlement de l'espace cinéraire relevant du droit de police du maire, il est demandé un avis du conseil municipal. Le conseil municipal étant favorable à ces modifications le maire rédigera un arrêté en ce sens.

8 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES ET HORS COMMUNE

Madame Nicole LEMUE, 1^{ère} Adjointe, propose l'attribution suivante des subventions pour l'année 2020 en complément de celles déjà votées lors de la séance du conseil municipal du 25 juin 2020 :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS COMMUNALES	
--	--

Association communale	Proposition 2020
ECKLA (Kayak)	250 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -	
------------------------------	--

hors commune	Proposition 2020
RASED	180 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **APPROUVE** LE versement des subventions présentées ci-dessus

9 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNAL

La commune de Saint-Samson-sur-Rance est engagée depuis 2011 dans une politique "Zéro phyto". Pour l'appliquer, le personnel communal dispose de moyens techniques limités et vieillissants (désherbeuses "rotofil", "plourasette" désherbeuse). Pour cette raison, le travail est encore trop souvent fait manuellement (utilisation de binettes, balayage des rues et des trottoirs). La nouvelle municipalité souhaite donner les moyens au personnel de mettre en œuvre plus facilement cette politique "zéro phyto". Elle met également en place une politique ambitieuse de fleurissement et de liaisons douces qui, pour être pleinement appliquée, nécessite de libérer du temps au personnel grâce à la mécanisation. Elle se préoccupe enfin de la santé de ses employés en ayant la volonté forte de limiter les tâches répétitives souvent à l'origine de lésions musculaires.

L'achat d'une **désherbeuse** tractée (par le micro-tracteur déjà possédé) a plusieurs intérêts pour la commune. Cette désherbeuse possède en effet une brosse latérale polypropylène-acier ou acier qui permet d'arracher facilement les adventices au bord et sur les trottoirs. Actuellement, ce travail est effectué une matinée par semaine par les 5 employés du service technique. Le temps gagné permettra de se consacrer davantage au fleurissement de la commune au printemps et d'engager une vraie politique de liaisons douces sur le territoire communal. Saint-Samson possède en effet de nombreux chemins qui, pour la plupart, sont actuellement impraticables. L'ambition de la municipalité est de dégager progressivement ces chemins, notamment grâce à une **épareuse** qui viendra compléter le roto-broyeur déjà possédé. Dans la même logique, l'achat d'une **tondeuse** autoportée plus perfectionnée et plus rapide permettra au personnel de gagner du temps sur un poste de travail important du fait de l'ampleur des espaces enherbés. Pour les finitions des espaces sablés en particulier (la moitié des trottoirs de la commune et de nombreux parkings) et en complément de la "plourasette" désherbeuse, qui ne peut être utilisée que sur des espaces de 120 cm de large, deux **débroussailleuses** Stihl à réciprocatrice apporteront un certain confort et de la sécurité aux employés car elles sont légères mais aussi et surtout car un tel système permet de s'approcher au plus près des obstacles, comme les arbres ou les clôtures, sans les abîmer tout en évitant les projections. Ces outils permettront donc de limiter le recours aux binettes et les tâches répétitives sources de troubles musculo-squelettiques.

Pour permettre l'achat de nouveaux matériels pour le service technique il est proposé la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES :

CHAPITRES	OPERATION	ARTICLES	BP 2020	DM	TOTAL
21	12	2188 – AUTRES IMMOBILISATION CORPORELLES	12 000.00	+ 67 000	79 000.00
23	10019	2313- IMMOBILISATION CORPORELLES EN COURS	138564.84	- 67 000	71 564.84

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **APPROUVE** La décision modificative n°1 du budget de la commune

10 – DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTALE

Monsieur Olivier JAVAUDIN, adjoint aux travaux, propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département des côtes d'Armor dans le cadre du plan de relance pour l'achat de matériel (évoqué au point 9).

Le plan de financement prévisionnel du projet serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Subvention	Montant HT	Taux
Achat -d'une désherbeuse -une épareuse -une tondeuse - une débroussailleuse	47 533.39	Plan de relance départemental	38 026.71	80 %
		Autofinancement	9 506.68	20 %
TOTAL	47 533.39	TOTAL	47 533.39	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour l'achat de matériel et de signer toutes pièces afférentes au dossier

11- DEMANDE DE SUBVENTION – REGION BRETAGNE

Pour faciliter la tâche des employés du service technique communal, l'achat d'une nouvelle machine de désherbage alternatif est programmé à court terme (fin 2020-début 2021). La Stabnet 90 est une machine tractée fabriquée par la société Avril dans le Morbihan. Elle possède de multiples avantages comparativement à la machine possédée par la commune actuellement. Sa largeur de 90 cm permettra en effet de désherber des trottoirs et de s'approcher d'obstacles actuellement inaccessibles à la plourasette. La société Avril est venue le 3 septembre faire une démonstration de sa machine sur un espace sablé (à proximité immédiate d'un autre désherbé avec la plourasette le même jour). Très rapide, utilisable en marche avant comme en marche arrière, la Stabnet ne retourne pas les espaces sablés, ratisse les adventices et, grâce à son rouleau, permet de rendre immédiatement utilisable l'espace désherbé.

Monsieur Olivier JAVAUDIN, adjoint aux travaux, propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région Bretagne.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Subvention	Montant HT	Taux
		Région	3 577	50 %
Achat matériel	7 155	Autofinancement	3 578	50 %
TOTAL	7 155	TOTAL	7 155	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la région Bretagne pour l'achat de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique et de signer toutes pièces afférentes au dossier

12 – ADHESION BRUDED (BRETAGNE RURALE ET RURBAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE)

BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable

L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 170 communes et 3 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique.

Le réseau a trois objectifs prioritaires :

- Partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, ...)
- Capitaliser les démarches et les réalisations : documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos, ...
- Accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau

Le montant de l'adhésion s'élève à 0.30 € par habitants soit 489.9 € pour l'année 2020.

Mme Nicole LEMUE indique que sur le site de l'association BRUDED il est possible de voir des exemples de réalisation.

M. Olivier JAVAUDIN précise que les projets prévus dans le programme de l'équipe (aménagement des chemins, aménagement des centres bourgs et espaces partagés) font partie des thématiques de l'association et peuvent donc être accompagnés par BRUDED. Un bilan de l'aide apportée sera fait en fin d'année 2021 pour décider de la reconduction de l'adhésion pour les années suivantes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** décide de

- **Adhérer** à l'association BRUDED pour 1 an
- **Verser** la cotisation
- **Désigner** M. Olivier JAVAUDIN comme représentant communal titulaire et M. Michel COQ comme suppléant

13 – DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

L'opération « Argent de Poche » s'inscrit dans le cadre de la politique de la municipalité vis-à-vis de la jeunesse qui a pour objectif d'associer les jeunes, quel que soit leur âge, à la vie de la cité.

Ce dispositif est organisé par la mairie.

Il a plusieurs objectifs :

- valoriser l'action des jeunes vis à vis des adultes
- créer du lien entre jeunes, élus, agents et habitants
- découvrir les structures municipales
- permettre à un jeune d'obtenir une indemnité d'un montant de 15 euros en échange d'une mission de travail d'une durée de 3 heures consécutives dans la commune.

*Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires. Elles permettent de gagner un peu d'argent de poche : **15 € par mission**, dans la limite de **5 missions par an**.*

Qui peut y participer?

Tout jeune domicilié à Saint-Samson-sur-Rance qui a entre 16 ans et 18 ans.

Quand ? Pendant les vacances scolaires sauf sur la période de Noël.

Quelles sont les missions et leur organisation ?

Une mission c'est 3h de travail dans l'un des services de la commune (service technique, bâtiments, espaces verts, service administratif, école, bibliothèque) . Cette mission est encadrée par un membre du personnel communal et/ ou un élu.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés durant leurs différentes missions. Même si le jeune s'engage à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas un agent communal.

L'assurance de la mairie couvre les jeunes en cas d'accident pendant les missions dans la limite du respect des consignes.

Comment s'inscrire?

Un dossier doit être complété et remis en mairie.

Avant chaque période de vacances, le jeune sera invité à faire part de ses disponibilités. Il recevra ensuite une convocation pour effectuer une mission et devra confirmer sa présence.

Au cas où la mairie ne serait pas en mesure de satisfaire toutes les demandes, la priorité sera donnée aux plus âgés du dispositif.

Qui contacter?

L'élue référente de ce dispositif est Nicole Lemue.

En son absence, les jeunes peuvent contacter la mairie au **02.96.39.16.05**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées ci-dessus.

Après lecture du texte suivant :

Il y a un an, notre territoire constatait la fermeture inévitable et provisoire de la maternité de l'hôpital René Pleven de Dinan, portant le risque de disparition d'autres services. Par différentes initiatives ce territoire avait néanmoins montré son attachement fort à cet hôpital, en cohérence avec les engagements de l'Etat exprimés notamment le 9 avril 2019 au sénat, en réponse à une question posée alors par Michel Vaspart.

Un an plus tard, c'est en premier lieu une solidarité forte et une compréhension envers les personnels qu'il nous revient d'exprimer, assortie d'une pleine lucidité sur la situation : dans les conditions actuelles, il devient tout simplement impossible à la maternité de Dinan de fonctionner. Après une année très difficile, épuisées par la période et au vu des risques induits, les équipes ne veulent plus et ne peuvent plus continuer. Des anesthésistes avaient certes été recrutés en septembre 2019, mais l'édifice est resté incertain et fragile, n'offrant plus les conditions requises pour les missions allouées. Dans le même temps, ce sont entre autres des lits de gériatrie qui ont fermé, et bien sûr les urgences qui sont restées en situation très tendue.

Toutefois notre conviction pour l'avenir du territoire Dinannais n'a pas changé. Un hôpital public de plein exercice y a toute sa place. Le 5 septembre 2019, cette conviction avait été réexprimée devant le directeur de l'ARS par Didier Lechien en tant que Président du Conseil de surveillance de l'hôpital, et par le député Hervé Berville. Et ce fut à nouveau le cas par Didier Lechien et Arnaud Lecuyer devant l'ensemble des Maires le 15 juin 2020, puis par eux-mêmes et nos deux parlementaires Hervé Berville et Michel Vaspart.

Car en effet le maillage du territoire par des maternités accouchantes telles que Dinan est un service essentiel à la population, et de plus en apportant la garantie d'une présence d'anesthésistes 24h/24, elle est une des clés pour les autres services (Cardiologie, Gastrologie, Neurologie, Pneumologie, Urgences, Gériatrie, etc.). Or l'outil technique et les savoirs faire sont là !

Mais force est de constater que **l'hôpital de Dinan ne pourra continuer à exister qu'à plusieurs conditions**, qu'il nous appartient désormais d'obtenir par la mobilisation de tous :

- **D'une part un plan de relance pour l'Hôpital de Dinan**, à la hauteur de la promesse du 12 mars du Président de la république d'un système de santé à revisiter. Nous avons tous applaudi les personnels de santé ces derniers mois, et chacun a pris conscience des limites d'une approche trop exclusivement comptable.
- **D'autre part des évolutions législatives.** L'hôpital de Dinan a on le sait souffert d'un manque de médecins. L'écart excessif entre les revenus des titulaires et des intérimaires n'est pas tenable, il est possible et urgent de changer la règle du jeu sur ce point. Par ailleurs l'absence de médecins dans certains « déserts médicaux » comme dans un hôpital comme le nôtre pose une question dont le législateur doit aussi s'emparer.

Ainsi, si la situation présente est incontestablement difficile, il est en revanche trop tôt pour renoncer à un futur souhaitable

Ce futur souhaitable amène aussi à réinterroger les territoires hospitaliers en vigueur. Le groupement hospitalier avec St Malo doit-il perdurer ? S'il a permis des collaborations fécondes, il a aussi fait obstacle à la maternité de Dinan. Or dans le même temps l'hôpital de Pontchaillou à Rennes opère des collaborations efficaces et solidaires avec les hôpitaux de Vitré, Redon, Fougères. Des médecins y sont tenus de partager leur temps entre ces différents lieux.

Ne faut-il pas tourner une page et opter pour un rapprochement avec Rennes ? L'immense gâchis que nous pourrions craindre aujourd'hui démontre que la question mérite d'être posée.

La mobilisation conjointe des élus locaux et de la population a sauvé la maternité de Creil : celle-ci devait fermer dans le cadre d'un groupement hospitalier avec Senlis. Sur 2018/2019, une pétition a été signée par plus de 5 000 personnes. En avril 2019, l'Etat est revenu sur la décision de fermeture. Et bien sûr on se souvient des mobilisations pour les maternités de Carhaix en 2008 et de Guingamp en 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **REAFFIRME** sa solidarité envers les personnels de santé après une année extrêmement difficile marquée de surcroît par la crise sanitaire liée à la COVID-19
- **RECONNAIT** l'inéluctabilité d'une fermeture *dans les conditions actuelles*, mais **REJETTE** le projet de Centre de Périnatalité de Proximité (CPP) ce qui entraînerait la fin définitive des accouchements à Dinan
- **SOUTIENT** au contraire un autre futur souhaitable pour le territoire, tel que défendu avec force depuis des années : un hôpital de plein exercice à Dinan, avec une maternité accouchante pérenne,
- **DEMANDE A L'ARS** d'assumer les ambitions réaffirmées pour ce territoire, par un plan de relance à la hauteur du besoin et de l'ambition relancée par le discours du 12 mars.
- **DEMANDE AUX PARLEMENTAIRES** d'élaborer et promouvoir des propositions de loi assurant la présence de médecins là où le service public les requiert, assortis de systèmes de rémunération équitables et viables.
- **DEMANDE A L'ARS** de réévaluer, avec les représentants de notre territoire, la pertinence du découpage actuel des territoires hospitaliers.

La séance est levée à 21 h 25